

DÉMOGRAPHIE ET CULTURES

*Colloque international de Québec
(Canada, 25-29 août 2008)*



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>**

L'importance des facteurs socioculturels dans les premiers traités sur la population

Christine THÉRÉ et Jean-Marc ROHRBASSER

INED

Introduction

Au dix-huitième siècle, le terme « culture » s'entend toujours principalement dans son sens originel et il désigne « les façons qu'on donne à la terre, pour la rendre plus fertile, & aux arbres & aux plantes, pour les faire mieux venir & les faire mieux rapporter » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd. 1762). Il possède cependant d'ores et déjà une acception figurée largement répandue et s'emploie pour signifier le « soin qu'on prend des arts & de l'esprit » (*ibid*)¹. C'est l'extension de ce sens figuré et l'apparition de la notion de « culture générale » qui favorisent l'émergence d'un nouveau sens attesté dans les années 1930 : « culture est quelquefois maintenant synonyme de civilisation » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 8^e éd., 1932-35). L'adjectif « culturel » apparaît alors pour qualifier ce qui est relatif à la culture intellectuelle et à la civilisation.

Cette brève enquête lexicographique nous conduit naturellement à nous interroger sur l'existence reconnue ou non de « phénomènes culturels » ayant une influence potentielle sur les faits démographiques au siècle des Lumières. Deux concepts nous paraissent clairement relever de la dimension culturelle : la religion et les mœurs. Ce dernier est une catégorie très complexe, plus socioculturelle que strictement culturelle selon notre terminologie d'aujourd'hui. C. Spector (2005) a montré comment l'*Esprit des lois* (1748) de Montesquieu proposait une rationalisation des mœurs. Chez les moralistes classiques, les mœurs désignent en effet « la manière bonne ou mauvaise dont vit une personne » (Furetière 1690 dans Spector 2005). La notion s'étend ensuite par un triple « déplacement » : une « socialisation » avec le passage de l'individu au collectif, les mœurs étant désormais une caractéristique d'un peuple ; en découle une « historicisation » des mœurs : chaque peuple ayant une identité singulière, on peut s'interroger sur son origine et sa formation, naturelle ou historique ; enfin une « politisation » de la question des mœurs : le législateur peut-il agir sur elles ? (Spector 2005, p. 137-138).

Notre objectif est ici d'étudier et de comparer la dimension culturelle présente dans trois grands traités sur la population du dix-huitième siècle, par le truchement des mœurs et de la religion. Présentons rapidement ces ouvrages. L'*Ami des Hommes ou Traité de la population*, publié à la fin du printemps 1757, (quoique la date de 1756 figure sur la page de titre de l'édition originale) connut un très grand retentissement dans le public lettré. Son auteur, Victor Riqueti, marquis de Mirabeau (1715-1789), devint célèbre du jour au lendemain. Pour la postérité, sa conversion à la physiocratie, peu après la parution de son best-seller, a quelque peu rejeté dans l'ombre ses premiers travaux et en a orienté la lecture. Le *Traité de la population* est regardé comme une étape transitoire, une analyse brouillonne dont le meilleur est puisé chez Cantillon (1755), avant que l'enseignement de Quesnay ne vienne éclairer et canaliser sa verve. C'est donc le versant économique de l'ouvrage qui a le plus souvent retenu l'attention, sa tonalité agrarienne et son aversion pour le luxe (Spengler 1942 et 1954). Cependant, des études récentes sur l'histoire du concept de civilisation (Spector 2005, Larrère 2005) – Mirabeau est à l'origine de ce néologisme - ont mis en lumière toutes les dimensions

¹ Les définitions sont quasiment les mêmes dans la cinquième édition parue en 1798 et dans la suivante en 1832-1835.

de sa réflexion sur la société de son temps, en particulier sa contribution à la science des mœurs et ses rapports avec l'héritage de Montesquieu.

L'*Ordre divin*, le premier traité de démographie en langue allemande, ne nous apporte pas une réflexion d'une telle ampleur sur les mœurs. Le théologien Johann Peter Süssmilch (1707-1767), dans cet ouvrage publié en 1741 à Berlin puis, revu et considérablement augmenté, toujours à Berlin en 1761-1762², se donne pour objectif de glorifier la providence divine en montrant, à l'aide de raisonnements statistiques, qu'elle régit, outre les phénomènes naturels, les lois du peuplement humain. Si les bonnes mœurs occupent une place éminente dans le traité, le pasteur n'entreprend jamais de les définir. Il en a une conception plus restreinte et plus traditionnelle que Mirabeau : il s'agit principalement chez lui de conduite morale individuelle. Aussi ne s'attache-t-il pas à revenir sur le fondement des normes qui cimentent une société.

Enfin, les *Recherches et considérations sur la population de la France* (1778) passent en revue tous les facteurs susceptibles d'influencer le nombre des hommes et les comportements démographiques et font la synthèse des connaissances acquises depuis un siècle en la matière. Une fois reconnue l'importance du climat et des forces naturelles auxquels l'homme est soumis, Jean-Baptiste Moheau (1745-1794)³ examine les « causes politiques, civiles ou morales » qui exercent une tout aussi grande influence. Il en ressort implicitement que l'environnement social et culturel joue un rôle plus éminent sur la nuptialité et la fécondité, tandis que les causes physiques pèsent plus sur la mortalité. Comme le souligne M. N. Bourguet, l'auteur est loin de verser « dans un déterminisme univoque qui soumettrait l'espèce humaine aux seules lois de la nature » (Bourguet 1994, p. 478) ; l'homme peut en effet changer l'ordre physique. Cependant, l'importance que Moheau accorde aux causes physiques le distingue de Mirabeau et de Süssmilch, tous deux très rapides à ce sujet. Il est ainsi plus proche de Montesquieu de ce point de vue. Tout maître de son destin qu'il soit, l'homme est capable de renverser l'ordre physique à son avantage mais aussi (et surtout ?) à son désavantage : Moheau témoigne en effet d'un pessimisme certain sur l'avenir de la population (II, 45-47).

Après avoir présenté comment nos auteurs conçoivent les mœurs (partie 1), nous nous efforcerons de dégager des exemples plus précis sur l'incidence des facteurs socioculturels sur la population, sur les comportements reproducteurs d'abord (partie 2), sur la mortalité et l'émigration ensuite (partie 3). Nous terminerons par l'influence attribuée à la religion (partie 4).

1. Qu'est-ce que les mœurs ?

Mirabeau est le seul des trois auteurs à nous fournir une véritable définition des mœurs.

Partons de sa vision anthropologique de l'homme pour comprendre comment se forge sa conception des mœurs. Selon Mirabeau, deux principes contraires coexistent dans la nature humaine, la sociabilité, source de toutes les vertus, privées et sociales, et la cupidité, fondée sur l'avidité, mère de tous les vices. Ces deux principes antagonistes se retrouvent dans la conduite des hommes quel que soit l'état de leur société, des plus informes aux plus policées (I, 2-3). Il introduit ensuite un autre sentiment auquel il assigne un rôle tout aussi éminent dans les ressorts des comportements individuels et des sociétés dans leur ensemble : l'inquiétude, « inhérente à notre substance », nous entraîne à « chercher toujours le mieux, et la recherche du mieux nous pousse au delà du bien » (I, 41). Mirabeau la compare à l'action physique qui fait passer de la verveur à la maturité, puis de la maturité à la pourriture. Transposée dans

² Cette édition sera référencée : Süssmilch 1761. Les passages non traduits dans l'édition Ined 1978 le sont par nos soins.

³ Rappelons que l'ouvrage est le fruit de la collaboration entre Moheau et Jean-Baptiste-Robert Auget, baron de Montyon (1733-1820). Par commodité et comme c'est souvent l'usage, nous ferons référence au seul principal auteur, Moheau.

l'évolution des sociétés, c'est l'éloignement trop considérable de l'état primitif, l'agriculture, qui les fait déchoir. Si la sociabilité porte l'homme à « faire nombre avec ses semblables », la cupidité lui inspire de les regarder comme des ennemis ou des rivaux. Autrement dit, la première est favorable à la population tandis que la seconde tend à en freiner le développement.

D'où l'importance des mœurs et de leur état dans l'analyse qu'entreprend Mirabeau sur les racines de la dépopulation, analyse qui s'inscrit dans le prolongement de celle de Cantillon et qu'il nourrit des réflexions que lui ont inspirées un autre grand traité, l'*Esprit des lois* de Montesquieu. Cantillon fournit à Mirabeau les fondements socio-économiques de son analyse. La population dépendant des moyens de subsistance, la vraie cause de la dépopulation doit d'abord être recherchée à partir de cette vérité physique : « c'est la décadence de l'agriculture d'une part, de l'autre le luxe et le trop de consommation d'un petit nombre d'habitants qui sèche dans la racine le germe de nouveaux citoyens » (I, 12). Dans les deux cas, l'auteur pointe du doigt l'origine de ces maux : l'abandon de deux valeurs qui devraient régler les conduites humaines, la frugalité et la modestie, que le gouvernement doit s'efforcer d'aiguillonner. L'agriculture est non seulement l'activité la plus nécessaire et la plus profitable, elle est aussi le plus sociable des arts et le plus propice à entretenir de bonnes mœurs. Son utilité est donc tout autant morale (et culturelle) qu'économique et sociale. Sur ce point, le pasteur Süssmilch, contre toute attente, adopte un point de vue plus progressiste et ne partage pas les positions rousseauistes de Mirabeau II voit en effet dans le progrès des sciences et des arts un facteur toujours favorable à « un bon peuplement » (I, XIV, 281, p. 571-572). Mirabeau, lui, reste réticent face au raffinement des connaissances car potentiellement celui-ci induit une sophistication des mœurs. Nous retrouvons ce sentiment chez Moheau.

La question des mœurs prend toute son ampleur quand Mirabeau s'empare d'une des conclusions les plus saillantes de Cantillon : « *Le nombre des habitants dans un État dépend des moyens de subsister, et comme les moyens de subsistance dépendent de l'application et usage qu'on fait des terres, et que ces usages dépendent principalement des volontés, goûts et façon de vivre des propriétaires des terres, il est clair que la multiplication ou décroissement des peuples dépend d'eux* » (I, 85) En d'autres termes, le niveau de population dans une société dépend en dernier ressort d'un ensemble de facteurs qui échappent à l'analyse économique *stricto sensu*. Mirabeau, qui s'intéresse à ceux qui prévalent dans l'état actuel de sa société, les aborde sous l'angle des « relâchements et changements de mœurs qui pourraient devenir les maux de l'État », les « chaînons par lesquels la fausse prospérité tient inséparablement à la décadence » (I, 86). Le désir d'ascension sociale est une des principales causes de ce relâchement et de la confusion des états, chaque classe de la société devant conserver ses propres mœurs.

C'est dans la seconde partie de son traité que Mirabeau développe plus avant sa conception des mœurs et en propose plusieurs définitions : les mœurs sont à la fois le « tableau vivant de la société », un thermomètre de son état, et son principal ressort. (II, 56). Les mœurs constituent les « vrais liens » de la société et, puisque les liens qui unissent les hommes sont susceptibles d'altération, et cela sans que les lois fondamentales ne changent, ce ne sont pas les lois qui influent sur les mœurs, mais bien l'inverse. L'auteur revient sur ce point essentiel à plusieurs reprises (II, 58), se démarquant ainsi de Montesquieu, et plus encore lorsqu'il examine ce qui renforce et maintient ces liens. Mirabeau invoque en premier lieu l'honnêteté : plus elle est respectée, plus ils sont « entiers » et « resserrés ». Puis se demandant quelles « lois puissantes », quelle « force coercitive » ont bien pu transformer en citoyens dévoués des « barbares d'habitude et de volonté », il trouve trois principes : « la foi du serment, l'amour de la patrie, le respect des foyers domestiques » (II, 58). Ce sont ces trois principes, « la religion, le patriotisme, les vertus civiles », (II, 60) qu'il conserve pour définir en quoi consistent les mœurs dans une monarchie, et ce faisant, il montre que les vertus des anciens Romains sont compatibles avec cette forme de gouvernement, contrairement à ce qui était avancé dans

l'Esprit des lois (1748). L'amour de la patrie peut ainsi être acclimaté et modernisé (II p. 73-86) grâce à un contenu moins héroïque : c'est « l'ardeur pour l'intérêt public », par opposition à un « penchant à l'intérêt particulier ». Cependant, soulignons que Mirabeau n'associe pas explicitement l'amour de la patrie et l'esprit de population. Ce n'est pas un devoir du citoyen que de contribuer à renouveler ou à accroître le nombre des hommes. L'Ami des hommes maintient une stricte frontière entre la sphère privée et la sphère publique : le gouvernement ne peut s'introduire dans la première et prescrire des normes en matière de comportements démographiques. Quant à la religion et aux vertus civiles, nous reviendrons plus loin sur leur importance.

Süssmilch, comme on l'a vu, ne nous aide pas à cerner le concept de mœurs. Quant à Moheau, si les mœurs apparaissent bien comme une variable déterminante dans son traité, il est toutefois difficile d'apprécier la place qu'elles occupent parmi les différentes causes « morales ». Il fragmente ainsi en deux chapitres les mœurs et les usages, alors que Mirabeau enchâsse ceux-là dans celles-ci, et l'on trouve même chez lui un chapitre « De l'habitude » parmi les causes physiques. Au niveau d'une nation, les mœurs, autrement dit les bonnes mœurs, se manifestent par l'existence de quatre grands « principes » : justice, vertu, honnêteté, générosité. Les mœurs ont une action indépendamment de la religion, des lois et même, précise-t-il, de l'opinion publique. Les principes que les mœurs entretiennent dans la société sont sources de sentiments qui gouvernent les conduites individuelles, et en particulier, les comportements démographiques.

2. L'incidence des mœurs sur les comportements reproducteurs : quelques exemples

Un passage de Mirabeau sur les mésalliances apporte plusieurs éléments essentiels pour comprendre comment il voit l'incidence directe d'un changement de mœurs sur les comportements démographiques. Chaque classe de la société doit garder « comme un dépôt sacré » ses propres mœurs, et toutes les alliances qu'elles contractent entre elles portent atteinte à ce fond précieux, à ces usages conformes à chaque état. Le mélange des états n'est que destruction, avilissement, car il aboutit toujours à « ne relever que l'or et l'argent » (I, 99). De telles unions deviennent monnaie courante dans une société corrompue. Mirabeau stigmatise en particulier les mésalliances que noue la noblesse, soit qu'elle cherche de la fortune ou de la distinction. Or, ces mariages, selon l'Ami des hommes, sont peu féconds. Il en donne deux exemples. Le magistrat qui s'allie à une fille de l'aristocratie a certes des enfants, mais leur mère, aigrie de ne plus paraître à la Cour, leur a transmis le mépris de la robe et le goût des dépenses somptuaires. Pire encore, elle se lamente dans son salon et professe « que ce n'est pas la peine de faire des enfants, quand on a pas un nom à leur donner » (I, 99). Le magistrat, en proie au dédain sous son propre toit, n'a que des héritiers indignes de sa charge et peu de chance de pratiquer un jour l'art d'être grand-père. Son voisin (magistrat lui-aussi ?) s'est lui « enfiancé » : il a reçu « un petit bijou » là encore fort dépensier qui transforme sa maison et chagrine sa mère. Cette dernière espère voir des « douzaines » d'enfants autour de son fauteuil. Mais hélas, après ses premières couches et la naissance d'une fille, la jeune épouse rétorque à sa belle-mère qui lui prédit un garçon pour la prochaine fois : « Oh ! Pour celui-là je vous demande excuse, [...] le métier n'en vaut rien, et je ne suis pas d'humeur à me sacrifier pour ma postérité. J'aime déjà cette petite à la folie, et je veux qu'elle soit héritière » (I, 99). Si les hommes portent la responsabilité de nouer des mésalliances, ce sont donc les femmes qui renversent l'ordre des mœurs dans les familles et qui contribuent, au physique comme au moral, à l'extinction des vieilles souches.

Ce sont les vertus civiles qui servent de normes aux conduites des familles et surtout du plus grand nombre. Le socle des vertus civiles réside dans l'amour des proches dont Mirabeau fait un des premiers devoirs de la société. Cet amour recouvre tendresse, respect, obéissance et le partage d'une mémoire commune des ascendants. Il doit s'étendre à une très large parenté,

sans égard au degré de fortune ou de rang social. Il faut « cousiner » le plus possible pour préserver l'espace privilégié de civilité que créent les liens du sang et de l'alliance. Cet amour doit se manifester dans la société à travers les devoirs de bienséance (II, 89). Mirabeau ne se préoccupe pas de savoir si les bienséances reposent ou non sur des sentiments intérieurs sincères ; la question est hors de son propos, l'enjeu est l'expression sociale, exemplaire et normée, des sentiments individuels, c'est ce qui constitue ce qu'il dénomme la « décence des mœurs » (II, 93). Toujours hostile à l'usage de la contrainte en matière de mœurs, il recommande de promouvoir les vertus par l'exemple et des distinctions. Ainsi il suggère d'honorer les femmes qui allaitent elles-mêmes leurs nourrissons. Restaurer une telle pratique répond à deux objectifs communément mis en avant par ses partisans. Il s'agit d'abord de préserver la santé de la mère et de l'enfant (éviter les « ravages du lait » chez l'accouchée et l'« empoisonnement » des bébés à la merci des nourrices mercenaires), ce qui a pour double avantage de conserver la fécondité des femmes et de réduire la mortalité infantile. L'allaitement est ensuite présenté comme le meilleur moyen, car issu de la nature, de renforcer la tendresse maternelle. Mirabeau en ajoute un troisième : le rétablissement des mœurs dans la gente féminine.

La critique du luxe entamée dans le versant économique du traité vient ensuite s'inscrire tout naturellement dans le registre des mœurs. Mirabeau soutient la thèse d'une dégénérescence physique et morale (« le luxe énerve le corps » tout comme il avilit le cœur (II, 112)) qui atteint les sociétés corrompues. Ce n'est pas la débauche qui est en cause, mais la socialisation précoce des adolescents dans une vie mondaine où règne la mixité sexuelle, perçue comme un mélange néfaste pour les mœurs des deux sexes et pour leur constitution physique. Mirabeau décrit un processus complexe de « féminisation » des deux sexes, entendue ici comme une perte de force physique. Le corps des jeunes garçons reçus chez les femmes « prend dès l'enfance un pli de poupée qui arrête la croissance et supprime la vigueur » (II, 115). Leur présence par ailleurs introduit « moins de décence et de retenue » dans les salons que les hommes « faits ». Côté féminin, l'auteur fait observer qu'autrefois, un temps où les femmes demeuraient plus longtemps sous la tutelle domestique et ne fréquentaient que des hommes « posés », elles « avoient quelque chose de plus mâle dans leurs plus délicates prétentions » (II, 115). Comme elles entraient plus tard dans le monde, elles veillaient à conserver toute leur fraîcheur, à manger sainement et à se coucher tôt, à porter des corsets ...

« Au lieu de cela, la première jeunesse étant aujourd'hui la partie régnante de la société, les jeunes femmes paraissent dans le monde, dix ans plutôt et à l'âge où rien n'est encore formé ; dès l'âge de onze les filles ne peuvent plus souffrir le corps [de baleine] : à quinze ou à seize ans on les marie, elles vont seules dans le monde. L'embonpoint qu'on ne saurait avoir à cet âge est passé de mode, un air étourdi et des yeux roulants dans la tête constituent le joli, et de beau il n'y en a plus. L'assortiment de ce joli carillon est nécessairement le mouvement perpétuel, des courses, des soupers, des veilles, jamais de faim, jamais de sommeil. Le tempérament s'allume, la poitrine s'échauffe, et cette petite lueur précoce n'attend qu'une couche pour disparaître, et aller rejoindre quelque feu follet d'où elle semble être sortie. Cette couche cependant est ce qui donne un successeur à une Maison, et voilà le plus beau sang dégénéré en asthmatique » (II, 116). Si après sa première couche, la femme échappe à la « proscription presque générale de son espèce », Mirabeau la voue à l'ennui, la maladie du siècle, la langueur et un affaïssement tel du corps qu'il semble exclu qu'elle porte un second enfant....

Süssmilch, dans l'*Ordre divin*, s'attache avant tout à dénoncer l'influence néfaste des mauvaises mœurs, de la débauche, considérée comme un des grands obstacles au peuplement (1761, I, 457-477). Il reprend un long développement déjà présent en 1741 (121-125) sur la prostitution et ses méfaits. Cependant la prostitution n'est qu'un aspect de la corruption des mœurs (*das Verderben der Sitten*) et des nuisances que celle-ci entraîne : « les mœurs sont tout

à fait dépravées par l'esprit de débauche (*Geist der Hurerey*) ». Le pasteur fonde son propos sur une batterie de dénombrements d'enfants naturels (1761, I, trad. Kriegel, 407-408). À l'objection qui consisterait à considérer ces enfants naturels comme un bien pour l'État – puisqu'ils augmentent le nombre des hommes –, il répond que ces naissances illégitimes empêchent des mariages dès lors que les femmes qui ont eu un enfant naturel « ne peuvent plus jamais avoir un mari », ce qui empêche la naissance d'autres enfants. Par ailleurs, les enfants illégitimes ne peuvent avoir à ses yeux la même valeur que les autres dans un État : le pasteur les voit une proie facile de la débauche ... Afin d'illustrer ces thèses, Süßmilch insère des passages entiers de Goudar (1756, I, 309-318), peintre des « mœurs libres et impudentes de Paris et de la France ». C'est d'abord « l'esprit de coquetterie » qui distingue les « galants Français » des « graves Allemands ».

Süßmilch, comme Mirabeau et Moheau, voit dans le mariage une nécessité pour favoriser le peuplement (1761, I, trad. Kriegel, 402). Ainsi, « il faut se débarrasser de tout ce qui peut retarder ou même empêcher la décision de se marier ». Un élément essentiel dans la pensée de Süßmilch réside dans l'indissociabilité entre procréation et éducation.

Chez Moheau, nous trouvons une analyse très culturelle des mécanismes à l'œuvre dans la régulation de la reproduction humaine. Il apparaît clairement dans son traité que l'instinct sexuel, dans l'état de société, n'est pas seul à jouer dans les conduites, tant au plan individuel que collectif. Comme la raison et le calcul interviennent également, il faut en sus d'autres motivations pour en équilibrer les effets. Bourguet y voyait le signe d'une opposition entre Moheau et les « économistes », et en particulier Mirabeau (Bourguet, 1994, p. 480). Tel n'est pas notre avis : ce n'est pas parce que Mirabeau considère le niveau de subsistance comme déterminant qu'il réduit le comportement reproducteur à une pure causalité biologique.

Moheau affirme d'abord que l'enfant est toujours une charge et que si les parents suivaient leur intérêt, ils n'en auraient guère : « *Ainsi la réflexion et l'esprit de calcul ne conduiraient point à la propagation de l'espèce : il faut que des motifs au-dessus de l'intérêt, le mépris des richesses, l'abstention du luxe, un principe de sentiment honnête déterminent à supporter cette charge domestique ; il faut aussi que l'attachement et la subordination des enfants forme, pour la vieillesse des parents, une perspective de bonheur : ces sentiments sont le résultat des mœurs.* » (II, 98-99).

Outre le désintéressement et la frugalité, il existe deux sentiments selon Moheau en mesure de contrebalancer le calcul rationnel qui s'oppose à la reproduction. Le premier n'est guère défini : le « principe de sentiment honnête » fait-il référence ici à l'amour parental ? Le second est plus clair : c'est bien l'amour filial auquel doivent se joindre l'obéissance et le respect, en sorte que les géniteurs aient la promesse que leur investissement sentimental (et matériel) soit payé de retour. Comme chez Mirabeau, la conservation des valeurs familiales traditionnelles est un élément crucial. Cependant l'essentiel du chapitre est une diatribe contre le libertinage, toujours stérile, et ce faisant Moheau donne aux mœurs un contenu plus étroit et plus classique, comme le faisait Süßmilch.

Après un très bref chapitre sur le luxe⁴, Moheau en vient aux usages. Son diagnostic sur leur dérèglement, dans une nation corrompue, est très proche de celui de Mirabeau (qu'il ne cite jamais) : il parle d'emblée d'interversion des âges, des sexes, et il étend cette intervention au domaine physique, les saisons et les heures. Il ressort de son chapitre sur le mariage une idée majeure : dans la nature, les deux sexes se rapprochent, non seulement par une impulsion physique, par un besoin de s'unir et de se reproduire indissociable, mais aussi par une complémentarité de caractère, de besoins, de qualités dans les soins de la conservation, ce qui les incite à une union durable (I, 67-68). La distinction entre le plaisir et la fécondité est donc

⁴ Il n'apporte rien de neuf. C'est le luxe qui diffuse l'esprit de calcul et la comparaison avec autrui, la richesse, qui pervertit tout. Il dénonce aussi tout ce qui borne la production de subsistance comme Mirabeau et Cantillon.

contre nature et le fruit des mœurs corrompues. Contrairement à d'autres auteurs populationnistes, dont Montesquieu, Moheau, comme Süssmilch, prend position contre le divorce. Or le premier argument qu'il avance est en grande partie culturel : le divorce n'est pas adapté à une nation dont la réputation de légèreté n'est plus à faire dès lors qu'il y aurait trop d'abus chez un peuple inconstant (II, 71). Au passage, il se livre à une brève analyse culturelle sur les relations conjugales : « *dans les dernières classes de la société, qui sont les plus nombreuses, le caractère, n'étant point adouci par l'éducation, est plus dur et plus féroce, mais l'incompatibilité d'humeur est moins fréquente ; la nécessité de se voir et de se rapprocher, pour travailler et fournir au besoin dont est affligée l'indigence, forme des moyens nécessaires de réconciliation, et les unions qu'ont troublées des querelles, des violences et des coups ne sont pas les moins fécondes* » (II, 72).

3. L'incidence des mœurs sur la mortalité et l'émigration

Ce sont les ouvrages de Süssmilch et de Moheau qui nous apportent les points de vue les plus originaux sur ces questions.

L'*Ordre divin* aborde l'incidence des mœurs sur la mortalité avec des arguments statistiques. Le pasteur dresse un tableau « des décédés pour la plupart de leur propre faute à Londres » de 1686 à 1758, qu'il voit à tort en augmentation. En effet, si la proportion croît brutalement autour de 1700, elle n'évolue plus par la suite. Qu'est-ce que le pasteur entend par mourir « de leur propre faute » ? S'y trouvent en effet les rubriques suivantes : « ivresse, trouvés morts, suicide, assassinat, exécutés, « mal français » (syphilis), étouffés par une nourrice ». Deux catégories ne vont pas de soi. Dans le cas de la dernière, l'enfant n'est naturellement pas responsable de sa mort. Il s'agit en fait de décès dus à une faute ou à une négligence de la nourrice ou de la mère, d'infanticide ou d'accident évitable. Quant aux « trouvés morts », ce sont des personnes retrouvées mortes dans la rue et dont la cause de décès n'est pas autrement spécifiée. En les classant ici, Süssmilch, présuppose que périr sur la voie publique indique une fin de vie passée dans la déchéance.

Le pasteur considère l'acte de suicide comme un phénomène culturel, examinant par exemple « l'opinion selon laquelle les Anglais sont plus que d'autres portés au suicide ». Il commence par s'en assurer en comparant des données de Londres et de Berlin. Entre 1731 et 1739, il y a en moyenne 50 suicidés par an à Londres. Sachant que la population londonienne est à l'époque 7 fois plus nombreuse que la berlinoise, il faudrait en proportion 7 suicidés par an à Berlin. Or, dit-il, et « il faut en louer la miséricorde divine », tel n'est pas le cas. Les faits étant établis, le pasteur se demande alors si « cet esprit de meurtre est ordinaire et propre à cette nation », à savoir l'Angleterre, et il répond par la négative : le phénomène, selon lui, touche seulement Londres. Quelle en est la cause ? Ce n'est pas uniquement « le tempérament mélancolique des Anglais ». Les circonstances qui portent au suicide sont, selon Süssmilch, les suivantes : 1. Le développement du commerce et en particulier par mer qui produit « beaucoup d'accidents malheureux, de fraudes et de banqueroutes, à cause desquels un homme qui veut s'enrichir et qui ne se tient pas ferme à Dieu et à sa Providence comme à l'unique ancre peut très facilement être induit en tentation et à bien des malfaisances ». 2. Des mœurs désordonnées. Süssmilch impute le suicide à la « frénésie de l'amour », au jeu, à la boisson et à d'autres vices. Ces personnes dévoyées, dégoûtées de leur propre vie, prétendent, selon le pasteur, « chercher par le suicide un monde meilleur, mais inutilement et follement ». 3. L'irréligion, si elle s'ajoute aux causes précédentes, contribue à écarter les obstacles au suicide. Le pasteur dénonce entre autres la mauvaise influence exercée par les ouvrages qu'il estime

irrégulier⁵. Enfin, puisque, « à la campagne et chez les paysans, on ne trouve ni pareil commerce, ni pareil excès de vices, ni pareille irrégulation », il est manifeste, estime Süßmilch, « que le suicide n'est aussi fortement enraciné qu'à Londres et qu'il serait injuste d'imputer à la nation entière une telle extravagance » (Süßmilch 1741, 253-258 ; 1761, I, trad. Kriegel, 416-417).

Moheau évoque lui aussi l'incidence de facteurs culturels sur la mortalité. C'est tout d'abord les effets funestes du luxe qu'il met en avant dans son célèbre chapitre sur les métiers destructeurs de l'humanité (II, p. 37-38). L'auteur dénonce aussi la perversion des usages qui « nuit à la conservation de l'humanité » de multiples façons. L'homme ne sait plus se protéger des intempéries, il porte des vêtements absurdes (surtout les femmes), il n'a pas d'hygiène corporelle, il se lève tard et ne respire pas le bon air du matin (II, 108-112). Par ailleurs, comme Süßmilch, Moheau signale les conséquences de la débauche sur la durée de la vie humaine, principalement pour expliquer le différentiel de mortalité entre les hommes et les femmes, les premiers succombant plus volontiers à toutes les formes de vices (I, 207-208).

Enfin Moheau met l'accent sur l'incidence des facteurs culturels sur l'émigration, dans le livre I pour l'essentiel. L'auteur estime que l'expatriation est une « maladie nationale » du Français et qu'elle est due à son caractère toujours avide de changement car il s'ennuie et se dégoûte de tout. De plus, il est poli, doux, sociable, ce qui lui permet de s'adapter aisément à l'étranger. Un autre facteur culturel joue un rôle décisif selon Moheau : la langue française est en usage dans presque tous les pays (I, 243-244). Il observe qu'en contrepartie les étrangers visitent en nombre la France mais ne s'y établissent pas, d'où un solde migratoire négatif (I, 246-247). Aussi réfléchit-il dans la seconde partie du traité sur les moyens de mieux attacher les Français au sol national ou du moins de fortifier l'esprit de retour chez ceux qui partent. Et il préconise d'étendre la culture des vignes, le goût du vin étant le meilleur « gage de la fidélité des habitants » (II, 134). Cette boisson est en effet la seule chose que regrettent les Français loin de leur patrie.

4. La religion

Rappelons que chez Mirabeau la religion est incluse dans les mœurs, elle en constitue un des grands principes qui entretiennent les bonnes mœurs. Le marquis poursuit une défense de la religion (et du clergé catholique) qu'il avait entamée dans la première partie de son ouvrage, sous un angle économique. L'existence des ordres religieux ne constitue pas un obstacle à la population, contrairement à ce qu'affirment les auteurs politiques protestants (pourtant les meilleurs, dit-il, en ce domaine), voire même des auteurs catholiques qui ont parfois surenchéri sur cet article. Mais il se garde de dénoncer Montesquieu sur ce point délicat. Il cite en revanche Cantillon, lequel soulignait à tort que la puissance des États protestants tire sa source de la suppression des moines (I, 18-19). Mirabeau peut d'autant plus défendre les ecclésiastiques qu'il considère que le célibat en général, pas plus que la guerre, ne dépeuplent un État. Les ordres religieux, loin d'être inutiles, ont au contraire un rôle régulateur dans l'équilibre qui doit s'établir entre le nombre des hommes (et des femmes) et celui des subsistances à chaque génération. Les moines consommant peu, ils nourrissent bien plus d'hommes à proportion des terres qu'ils occupent que les familles (I, 19)⁶. De plus, les établissements religieux, corps perpétuels, investissent pour le long terme, défrichent de

⁵ Mirabeau s'étend longuement sur les ravages de l'irrégulation ; et tout spécialement des ouvrages nocifs qui en propagent les germes, d'un point de vue plus général que le pasteur : il en fait une des causes de la déchéance des mœurs (II, 61-67).

⁶ Mirabeau en profite pour faire un peu d'humour : les maisons religieuses « loin de nuire à la population, elles y servent, toutes plaisanteries cessantes ; car je les aime ni folles ni triviales » (I, 19-20).

nouvelles terres et entretiennent leurs bâtiments comme aucun particulier ne parvient à le faire, même (et surtout) sur plusieurs générations (I, 21).

Cependant, le principal fondement de l'utilité sociale du clergé est ailleurs : « La religion est sans contredit le premier et le plus utile frein de l'humanité : c'est le premier ressort de la civilisation » (I, 136). Sans la religion, poursuit Mirabeau, « les assemblées d'hommes n'eussent jamais pris forme de société » (I, 137). La religion préserve les liens sociaux perpétuellement fragilisés par les instincts cupides de l'homme selon deux modalités assez différentes. La fraternité, l'amour du prochain, étant la première norme qu'elle transmette, la religion est intrinsèquement associée à l'instinct de sociabilité que possède tout homme et elle en est en quelque sorte la version sublimée. Ce serait insuffisant pour canaliser les instincts négatifs. Mirabeau nous explique ensuite qu'elle « élève notre esprit, flatte et dirige notre imagination en étendant le champ des récompenses et des avantages dans un territoire sans bornes, et nous intéresse à la fortune d'autrui en ce genre, tandis que nous l'envions presque partout ailleurs » (I, 136-137). Les biens immatériels profitent à tous et se partagent tandis que les biens matériels séparent les hommes, la croyance en un être supérieur a favorisé le développement des capacités intellectuelles... En conséquence, la religion est naturellement un élément essentiel dans le système des mœurs, et ses représentants ont une double vocation, spirituelle et temporelle : ils sont « les guides naturels des mœurs » (II, 138).

Quelles sont les conséquences de l'affaiblissement du sentiment religieux eu égard à la population, selon Mirabeau ? Sans le frein que représente la religion, l'homme donne libre cours à son égoïsme et il n'est sur terre que pour lui-même : les mères font leurs enfants « sans y penser », la postérité n'est qu'un vain mot (II, 68). Le marquis, là encore, met l'accent sur la rupture de ce qui liait les générations entre elles, un esprit d'indépendance poussé à son paroxysme qui rompt les chaînes de l'humanité et livre l'homme au consumérisme, à une vie ancrée dans le présent, sans passé et sans avenir.

Lorsque Süßmilch s'empare de la question de la religion, c'est essentiellement pour opposer protestantisme et catholicisme. Ainsi, pour lui, le célibat est tout d'abord un problème religieux. C'est l'éternelle et virulente critique du « papisme », détestable pour la population, mais aussi une condamnation sans appel de pratiques comme la mutilation et la castration. Ce sont là, pense le pasteur, les suites nécessaires de la polygamie, mis à part dans le cas des chanteurs (Süßmilch 1761, I, 365-366). Selon lui, « ce qu'est la castration en Orient, le célibat l'est en Occident dans les pays assujettis à la loi du Saint-Siège » (I, 371). Mais Süßmilch entreprend surtout de combattre cette « erreur du papisme » avec des faits et des chiffres empruntés à diverses sources dont la principale est toujours Goudar (1756) (I, 374-384). Il fournit des estimations du nombre des ecclésiastiques dans les pays catholiques, notamment en Italie et en France. Dans cette dernière, il reprend une proportion de Goudar (1756), un religieux pour 34 habitants⁷. Cet argument numérique, déjà récusé par Mirabeau, le sera plus encore par Moheau.

Mais la religion catholique, durement attaquée lorsqu'il s'agit du célibat des prêtres, doit néanmoins être défendue lorsqu'elle est attaquée par des esprits libres et dangereux dont le parangon est, pour Süßmilch, le français Montesquieu. Même si le catholicisme fait progresser la population plus lentement que le protestantisme, il n'est pas responsable d'une dépopulation du monde dont par ailleurs Süßmilch nie l'existence (1761, I, 202 ; II, 117-118). L'auteur soutient que la religion chrétienne n'est pas un facteur de dépopulation en démontrant que la Germanie païenne a eu beaucoup moins d'habitants que l'Allemagne chrétienne de son temps (II, 119-128). Le paganisme a « toléré beaucoup d'usages hautement défavorables au peuplement qui ont été ensuite abolis par les empereurs chrétiens en vue du progrès du genre humain ». Ces « usages » sont la prostitution, la pédérastie, l'exposition des enfants,

⁷ Goudar lui-même l'avait puisée dans Plumard de Dangeul (1754).

l'esclavage et les jeux du cirque, notamment les combats de gladiateurs (II, 128-145 et p. 129 pour la citation précédente).

Moheau considère la religion comme une « institution supérieure aux lois humaines mais dont l'admission ou la proscription n'est point indépendante de la puissance civile » (II, 47). Comme Mirabeau, il estime que les religions assurent la cohésion sociale et l'existence de la société. Toutes ont le plus souvent une morale pure et des principes de justice. Quatre de leurs prescriptions sont essentielles pour contribuer à faciliter la coexistence des hommes : « épargner son semblable », « secourir un malade », « nourrir un indigent », « respecter la propriété ». L'auteur distingue ensuite entre l'état de nature - la religion est un bouclier pour le faible contre le fort - et l'état de société : la religion est la seule consolation « de la classe innombrable de malheureux que l'ordre des conventions condamne à vivre dans la misère » (II, 48). Les religions désamorcent donc la lutte des classes.

Moheau s'autorise ensuite à « jeter un coup d'œil profane » sur la religion chrétienne et catholique, la seule vraie. Comme Bourguet l'avait relevé, la religion chrétienne sert d'autant mieux l'humanité que sa puissance est supérieure aux lois civiles : d'une part, « elle punit un projet sans suite, une pensée, un fait qui ne laisse aucune trace », d'autre part, sa puissance dépasse les bornes de la vie humaine et s'étend à l'éternité (II, 49). Elle peut donner un caractère sacré aux vertus que prônent des institutions humaines, telles les sectes de philosophes ou la chevalerie. Moheau fait ainsi du « véritable chrétien » un être supérieur aux autres et il rappelle que « l'établissement de la religion chrétienne a aboli l'esclavage en France » (II, 50). En quoi est-elle plus précisément favorable à la population ? Outre qu'elle contribue à maintenir la sûreté des personnes et des biens, la liberté, elle professe des préceptes qui favorisent et la conservation et la reproduction des hommes : « *elle proscrie par les menaces de punitions éternelles, tout excès contraire à la santé, les goûts qui séduisent la Grèce et l'Italie dans les moments les plus brillants et d'autres goûts déshonorants pour l'humanité ; elle ôte même à l'homme la disposition de son être et lui défend un emploi de ses forces sans objet ; elle pénètre dans le secret des mariages et proscrie tout acte de plaisir qui ne tend pas à la génération ; enfin elle attache un homme à une femme, leur fait un devoir de la cohabitation, et ainsi elle ajoute à l'effet du climat* » (II, 50-51).

Moheau voit donc dans la religion une possibilité de contrôler la vie intime des ménages et le meilleur garant des conduites individuelles. L'arithmétique politique, dans le livre I, lui avait permis de montrer que le célibat religieux n'était pas un obstacle au peuplement. La faiblesse numérique du clergé n'en fait pas un réel danger : l'auteur des *Recherches* aboutit à une proportion de un ecclésiastique pour 121 habitants au lieu de 1/34^e avancé par Süßmilch (I, 100-104). Cependant, contrairement à Mirabeau, Moheau n'en maintient pas moins qu'il est toujours désavantageux d'ériger la continence en vertu (II, 53).

Conclusion

La dimension culturelle revêt une importance primordiale dans les trois traités que nous venons d'étudier. Il serait cependant vain de chercher par trop à établir une hiérarchie entre les différents facteurs, physique, économique, politique et donc culturel communément mobilisés par les auteurs pour analyser et expliquer les phénomènes démographiques. Quoique l'exercice soit difficile, la lecture croisée de chacun d'entre eux, nous semble bien montrer que l'incidence de normes culturelles fait système chez Mirabeau alors qu'elle est perçue de façon plus diffuse et plus fragmentaire par Süßmilch et Moheau. Cela explique certainement pourquoi le marquis est le plus réservé quant aux chances de succès des interventions du gouvernement en matière de mœurs, et ainsi des comportements démographiques qui en découlent.

BIBLIOGRAPHIE

- BOURGUET, Marie-Noëlle (1994) : « De la population à la science sociale : l'anthropologie de Moheau », dans Moheau [1778] 1994, p. 469-492.
- CANTILLON, Richard [1755] : *Essai sur la nature du commerce en général*. Paris, Ined, 1997.
- GOUDAR, Ange (1756) : *Les intérêts de la France mal entendus, dans les branches de l'agriculture, de la population, des finances, du commerce, de la marine et de l'industrie, par un citoyen*. Amsterdam, J. Cœur.
- LARRÈRE, Catherine (2005) : « Mirabeau et les physiocrates : l'origine agrarienne de la civilisation », dans B. Binoche (éd.), *Les équivoques de la civilisation*. Seyssel, Champ Vallon, p. 83-105.
- MIRABEAU, Victor Riqueti, marquis de (1756[1757]) : *L'Ami des hommes, ou Traité de la population*. Avignon, sn.
- MOHEAU, Jean-Baptiste [1778], *Recherches et Considérations sur la population de la France (1778) par M. Moheau*. Ed. Eric Vilquin. Avec des contributions de C.L. Behar, P. Bourcier de Carbon, M.N. Bourguet, E. Brian, B. Bru, J. Dupâquier, H. Hasquin, R. Le Mée. Paris, Ined, 1994.
- PLUMARD DE DANGEUL, Louis-Joseph (1754) : *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne, par rapport au commerce et aux autres sources de la puissance*. Leyde, sn.
- SPECTOR, Céline (2005) : « Science des mœurs et théorie de la civilisation : de L'Esprit des lois à l'École historique écossaise », dans B. Binoche (éd.), *Les équivoques de la civilisation*. Seyssel, Champ Vallon, p. 136-160.
- SPEGLER, Jean-Joseph (1942) : *French Predecessors of Malthus*. Durham, Duke University Press. Trad. fr. ; *Les doctrines françaises avant 1800*. Paris, INED, cahier n°21, 1954.
- SÜSSMILCH, Johann Peter [1741], *Die göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts, aus der Geburt, Tod, und Fortpflanzung desselben erwiesen von Johann Peter Süssmilch...*, Berlin, J. C. Spener. Trad. fr. par J. M. Rohrbasser, Paris, Ined, 1998.
- SÜSSMILCH, Johann Peter [1761-1762], *Die göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts, aus der Geburt, Tod, und Fortpflanzung desselben erwiesen von Johann Peter Süssmilch...*, Berlin, Buchhandlung der Realschule. 2 vols. Trad. partielle de M. Kriegel publiée sous la dir. de J. Hecht, Paris, Ined, 1978.

